



## COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

### Compte-rendu de la réunion du 28/10/23 –9H30 – à Lorient

**Présents :** Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Stéphane PUJOL (CSD 56), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

**Absents excusés :** Guinal BREST (responsable CRJ), Eric DUCOS (responsable CFI), Joël LE DIOURON (trésorier), Jacques SORIEUX (secrétaire général).

#### ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)*
  - *Point sur le début de saison*
  - *Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
  - *Point sur le 1<sup>er</sup> tour*
  - *Féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué :30 mn)*
  - *1<sup>er</sup> tour du critérium fédéral de N2 jeunes (14 et 15/10/23 à TAULE)*
  - *2<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N1 (1 au 3/12/22 à THORIGNE-FOUILLARD)*
  - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (16/12/23 en ILLE ET VILAINE)*
  - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (13 et 14/01/24 à PLOËMEUR)*
  - *4<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 seniors (06 et 07/04/24 en ILLE ET VILAINE)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué : 15 mn)*
- 5- *Organisations des compétitions (temps alloué : 15 mn) :*
  - *Lieux et délégués des épreuves ;*
  - *Cahier des charges.*
- 6- *Questions diverses*

#### Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSR et les remercie de leur présence. Il remercie le comité 56 de les accueillir dans ses locaux. Il excuse Jacques SORIEUX, Joël LE DIOURON, Guinal BREST et Eric DUCOS.

#### **1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES**

##### **1.1- Point sur le début de saison**

Pour rappel, dans le championnat masculin, 5 équipes de ne sont pas réengagées pour la saison 2023-2024, 1 R1, 1 R2 et 3 R3.

Pour essayer de compléter les poules, il a donc fallu repêcher les trois 7<sup>èmes</sup> de la 2<sup>ème</sup> phase 2022-2023 qui devaient descendre. ; mais l'AURORE DE VITRE 4 a refusé ce repêchage. Il a aussi fallu repêcher les 3<sup>èmes</sup> de PR de la 2<sup>ème</sup> phase 2022-2023 ; mais l'un d'entre eux a refusé la montée en R3.

Comme on avait décidé de ne pas repêcher au-delà de la 3<sup>ème</sup> place en PR, il y avait, au moment de la composition des poules, une poule incomplète en R3.

Hélas, un retrait supplémentaire avant le début du championnat a fait que le championnat a commencé avec 2 poules incomplètes en R3.

Pour essayer de compléter les poules de R3 en 2<sup>ème</sup> phase, il faudra donc, si nécessaire, faire monter des 3<sup>èmes</sup> de PR.

S'il n'y a pas de descente de nationale ; il faudra même faire monter les quatre 3<sup>èmes</sup> de PR.

Si un 3<sup>ème</sup> de PR refuse de monter, la CSR décide de demander au 4<sup>ème</sup> du même comité sauf pour le comité 22. Si le 3<sup>ème</sup> du comité 22 ne veut pas monter la question sera posée au meilleur 3<sup>ème</sup> des autres comités.

Dans le championnat féminin, à la suite de la montée de l'ENTENTE FOUESNANT/PONGISTES BIGOUDENS 1 en N3, du repêchage de THORIGNE-FOUILLARD TT 2 en N3 et du non-réengagement de l'US VERN 2, il ne restait plus que 3 équipes de la 2<sup>ème</sup> phase 2022-2023. Heureusement, l'engagement de 2 nouvelles équipes, RAQUETTE BRECEENNE et FOLC LORIENT, a permis de démarrer la saison avec une poule de 5 équipes.

L'utilisation obligatoire de GIRPE, à partir de la 2<sup>ème</sup> phase, a été votée par le CDL du 29 septembre dernier. Cette utilisation est de la responsabilité du club recevant. Cela implique la mise en place d'une amende de 30.00 € si la feuille de rencontre n'est pas saisie et remontée sur GIRPE. La liste des amendes rectifiée figure en annexe du présent compte rendu. Un courrier sera envoyé aux clubs en fin de phase pour les informer et leur rappeler que la ligue aide les clubs, à hauteur de 100 €, pour l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante. En cas d'équipe exempt ou bénéficiant d'un forfait, la CSR estime que la composition d'équipe peut être envoyée par mail à la ligue, mais qu'il faut inciter les clubs à le faire sur GIRPE. Pour info, sur les 3 premières journées, 2 feuilles seulement n'ont pas été saisies sur GIRPE, une à LANDERNEAU et une à LANDIVISIAU.

## **1.2- Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1**

### **Journée 1 du 24/09/2023 :**

#### **R1-P1** : TT LA BAIE-YFFINIAC 1 – AC PLERIN 3

Suite à l'abandon de Christophe BOURGET après le 1<sup>er</sup> point de sa 1<sup>ère</sup> partie, le club de PLERIN a fourni un certificat médical à la ligue établi par le joueur qui est médecin.

Décision : pas d'amende infligée.

### **Journée 2 du 08/10/2023 :**

#### **R2-P2** : PPC KERHUON 2 – THORIGNE-FOUILLARD TT 5

Suite à l'abandon d'Olivier GESNY au cours de sa 2<sup>ème</sup> partie, le club de THORIGNE-FOUILLARD TT a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

### **Journée 3 du 22/10/2023 :**

#### **R2-P2** : LANDERNEAU TT 2 – SENE TT 1

Suite à l'abandon d'Erwan SAOUT à l'issue des doubles, le club de LANDERNEAU TT a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

#### **R3-P1** : LANDERNEAU TT 3 – CLEGUER TT 4

Le JA noté sur la feuille, Flavien BONDERFF, sort en litige car il n'a pas le diplôme requis. Il passait sa pratique ; mais le JA désigné Mickaël DENIEL a mis son nom sur la feuille au lieu de mettre le sien.

## **2- CRITERIUM FEDERAL**

On peut noter avec satisfaction que le nombre d'engagés est à nouveau en hausse de 16 % par rapport à la saison dernière.

### **2.1- Point sur le 1<sup>er</sup> tour**

**Seniors messieurs** : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

**Seniors dames** : 2 joueuses prévues, 2 présentes. Elles ont joué avec les 2 joueuses inscrites en départementale dans le 35

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

**Juniors garçons** : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

**Juniors filles** : 10 joueuses prévues, 9 présentes (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

**Cadets** : 24 joueurs prévus, 24 présents, 3 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 5 descentes de nationale 2, 14 descentes de régionale

**Cadettes** : 5 joueuses prévues, 4 présentes (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

**Minimes garçons** : 23 joueurs prévus, 21 présents (2 forfaits excusés), 3 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 9 descentes de régionale

**Minimes filles** : 9 joueuses prévues, 7 présentes (2 forfaits excusés), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

**Benjamins** : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

**Benjamines** : 1 joueuse prévue, 1 présente. Elle a joué en MF

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

## **2.2- Féminines**

Il y a de moins en moins de joueuses en régionale.

Compte tenu du nombre d'inscrites au critérium fédéral, il y avait potentiellement 61 joueuses qui auraient pu disputer le 1<sup>er</sup> tour en régionale. A l'arrivée, elles n'étaient que 26 à disputer ce 1<sup>er</sup> tour en régionale, les 35 autres ayant refusé et ayant préféré jouer en départementale.

Avant ce 1<sup>er</sup> tour, pour se conformer à ce qui avait été décidé quand on a autorisé les féminines à jouer en masculin, Eric avait demandé aux 4 comités d'organiser une poule de D1 féminine si le nombre de joueuses était suffisant.

Force est de constater que ça n'aura été qu'un pieu souhait. En effet aucune poule féminine n'a été organisée dans le 22, le 29 et le 56. Dans le 35, une poule de seniors dames a été organisée avec les 2 joueuses qui avaient souhaité jouer en régionale et les 2 joueuses qui avaient préféré rester en départementale ; mais ça a été possible parce-que la régionale avait lieu dans le 35.

Il est dommage de constater que le 29 aurait pu organiser une poule féminine dans 4 des 5 catégories et notamment en benjamines où il y avait 8 joueuses.

De toute évidence, ça devient très compliqué de maintenir les divisions régionales en féminines ; et pourtant, il le faut puisqu'il y a des montées en N2 à chaque tour. Michel demande aux membres de la CSR de réfléchir au problème pour les prochaines réunions

## **3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR**

### **3.1- 1<sup>er</sup> tour du critérium fédéral de N2 jeunes (14 et 15/10/23 à TAULE)**

Cette compétition a déjà eu lieu.

La table était composée de Jean-Luc POTDEVIN (JA), Alain TRICOIRE (JAA), Bernard CHAPALAIN (RE) et Joël BEAUCREUX (RA).

L'épreuve s'est bien déroulée et il y avait les 36 arbitres prévus.

### **3.2- 2<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N1 (1 au 3/12/23 à THORIGNE-FOUILLARD)**

Il n'y a pas beaucoup d'infos de la part de la fédé pour le moment.

On connaît la composition de la table par l'intermédiaire des AN qui ont accès aux désignations.

Le JA sera Donatien de HAUTECLOQUE, les JAA Claude RAECKELBOOM et Patrick ROYER, le RE Michaël ZAKRZEWSKI et le RA Thomas BERTIN.

On ne connaît pas le délégué pour le moment.

Au niveau des AR, la Fédé est repassée à 12 arbitres le vendredi et le dimanche, mais toujours 16 le samedi ; ce qui n'est pas forcément très facile à gérer. Aux dernières nouvelles, il y aurait 2 AR du 56, dont un formateur et les autres seraient des AR du 35. Il y aura des arbitres stagiaires dont le repas du midi sera pris en charge par la ligue.

### **3.3- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (16/12/23 en ILLE ET VILAINE)**

Michel informe les membres de la CSR qu'il n'a pas trouvé d'organisateur à cette date-là. Par contre, il aurait un organisateur si on déplaçait l'épreuve au samedi 17 février. Loïc RIO lui a donné son accord de principe pour les corpos briochins.

La CSR décide donc de déplacer la compétition au samedi 17 février. Elle aura lieu à THORIGNE-FOUILLARD et sera organisée par le club corpo de CELAR SPORT comme il y a 2 ans.

Le JA sera Michel KERISIT.

Les courriers d'inscription seront envoyés aux clubs dans la semaine du 8 au 12 janvier. La date limite d'inscription sera fixée au 9 février.

### **3.4- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (13 et 14/01/24 à PLOËMEUR)**

Michel doit contacter le club, qui a l'habitude de ces organisations, notamment pour le repas du dimanche midi.

Les courriers d'inscription seront envoyés aux clubs dans la semaine du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre. La date limite d'inscription sera fixée au 22 décembre, avant les vacances de Noël.

Les résultats départementaux complets sont à envoyer à la ligue dans la semaine du 13 au 17 novembre.

Le JA de la coupe, le samedi, sera Joël BEAUCREUX assisté de Jean-Luc POTDEVIN. Pour le championnat, le dimanche, le JA sera Jean-Luc POTDEVIN, assisté de Joël BEAUCREUX et Stéphane PUJOL.

### **3.5- 4<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 seniors (06 et 07/04/24 en ILLE ET VILAINE)**

Le 35 n'a pas trouvé d'organisateur pour le moment. Il cherche encore un peu, mais ça sera compliqué.

## **4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS**

Michel rappelle aux membres de la CSR les différents changements de règlements qui sont à mettre à jour sur le livret des règlements régionaux figurant sur le site de la ligue.

- Critérium fédéral de N2

Toutes les parties en seniors se disputent au meilleur des 5 manches.

Les cadets (ettes) et les juniors (es) qui souhaitent monter en N2 de la catégorie supérieure devront en faire la demande ; sinon, ils monteront automatiquement en N1.

Au niveau de l'arbitrage, une expérimentation est mise en place cette saison. Au choix de l'organisateur, il sera demandé aux joueurs d'arbitrer en poule le samedi afin de diminuer le nombre d'arbitres nécessaires.

La ligue de Bretagne n'a pas appliqué cette mesure au 1<sup>er</sup> tour de N2 jeunes à TAULE ; mais, ça a été fait en seniors à MER. Cela a débouché sur une pétition de l'ensemble des joueuses et des joueurs, sans doute orchestrée par Marie-Thérèse ANGEE, la responsable nationale des seniors, qui était contre cette mesure adoptée en réunion de zones. Il faut dire que l'organisateur avait un peu exagéré puisqu'il n'y avait que 11 arbitres pour 16 tables le samedi.

- Critérium fédéral régional  
Toutes les parties en seniors se disputent au meilleur des 5 manches. En conséquence, la compétition débutera à 10H00 au lieu de 9H00.  
Les lieux des 4 tours sont mis à jour.
- Championnat de Bretagne individuel  
La mise en poule peut se faire par bloc ou en respectant le serpent, au choix du JA.
- Interclubs régionaux  
Une précision est apportée à l'article 2.3.  
La mise en poules s'effectue en tenant compte des classements individuels des 3 meilleurs joueurs au dernier classement mensuel diffusé.

## **5- ORGANISATION DES COMPETITIONS**

### **5.1- Lieux et délégués des épreuves**

La CSR met à jour le tableau récapitulatif des lieux des 4 tours de critérium fédéral en fonction des dernières informations en possession des 4 comités.

Elle fait de même pour le tableau récapitulatif des lieux, les délégués et les JA des différentes compétitions individuelles, ainsi que pour le tableau récapitulatif des comités où ont lieu les différentes épreuves.

Ces différents tableaux figurent en annexe du compte rendu.

### **5.2- Cahier des charges**

L'indemnité d'organisation reste inchangée. Ce point doit être étudié par une commission ; mais on en est toujours au même point pour le moment.

A la demande d'Alain, le délégué du championnat de Bretagne vétérans, la CSR revoit la répartition des coupes entre l'organisateur et la ligue. Avec l'accord de Renan, elle décide que la ligue fournira 3 coupes au lieu de 2 pour la coupe vétérans et 5 coupes au lieu de 3 pour le championnat.

On aurait aussi pu diminuer le nombre de coupes et de médailles pour les interclubs régionaux car il ne fait pratiquement aucun doute qu'il n'y aura pas de tableau féminin ; mais la CRJ n'a pas pris la décision d'annuler ces tableaux féminins.

Le cahier des charges figure en annexe du compte rendu.

## **6- QUESTIONS DIVERSES :**

Il y a un problème avec la saisie des résultats du tournoi du TTC BREST qui est généré en manuel, qui plus est avec des tableaux en ancienne numérotation. Cela a représenté beaucoup de travail pour la ligue.

Il ne paraît plus concevable de ne pas utiliser SPID déconnecté pour gérer les tournois. A priori, ce problème ne se pose que dans le 29.

Le président du TTC BREST a envoyé un mail à la ligue pour s'étonner que tous les résultats n'étaient pas saisis et signaler des erreurs de saisie. Je lui ai répondu et j'en ai profité pour lui dire qu'il fallait absolument passer au SPID déconnecté en mettant le JA en copie. Celui-ci a répondu que le problème ne venait absolument pas de lui ; mais que c'était le club qui lui avait expressément demandé de ne pas se servir de SPID déconnecté.

La CSR confirme les dates des prochaines réunions.

La 2<sup>ème</sup> réunion aura lieu le lundi 18 décembre à 19H00 en visioconférence. Les poules de la 2<sup>ème</sup> phase seront constituées le plus rapidement possible à l'issue de cette réunion.

La 3<sup>ème</sup> réunion aura lieu le samedi 24 février à 9H30 à LORIENT ou à PLOUFRAGAN. La 4<sup>ème</sup> réunion aura lieu le lundi 20 mai à 19H00 en visioconférence.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h00.

Le Président de la CSR,  
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR  
Comités et Présidents de Comités  
Secrétariat LBTT